

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-484

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111172-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2025-484

EYSINES - PEANP des Jalles - Acquisition d'une maison d'habitation sise 6 chemin du Moulin de Plassan cadastrée AB 154 - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde a créé en 2012, en partenariat avec Bordeaux Métropole, sur les communes de Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et la Chambre d'Agriculture, le périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles (PEANP des Jalles).

Ce périmètre de 785 hectares s'étend sur la vallée maraîchère des Jalles et sur le site de protection de captage d'eau potable des sources de Thil Gamarde.

Le PEANP des Jalles a pour vocation de préserver les dernières terres agricoles à proximité de Bordeaux, mais aussi les espaces naturels et la biodiversité qu'elles abritent, pour une production saine, locale et respectueuse de l'environnement.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole, en concertation avec la commune d'Eysines, souhaite acquérir un ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation entourée d'un jardin, sise 6 chemin du moulin de Plassan à Eysines, cadastrée section AB, numéro 154, d'une contenance de 1 430 m², afin de permettre sa location à un futur exploitant, dont l'activité principale devra être, une activité de production alimentaire en maraichage en respectant les objectifs du plan d'action du PEANP des Jalles, comme la commercialisation en circuit court.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la stratégie du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole ainsi que dans Gironde Alimen'terre.

BORDEAUX METROPOLE et le Département de la Gironde se sont donc entendus ensemble sur les conditions et les modalités de cette opération, fixant le prix d'acquisition à la somme de DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS EUROS (263 800 €) HT, TVA en vigueur en sus, le cas échéant, au jour de la signature de l'acte authentique.

Le Département de la Gironde, de son côté, délibèrera sur cette opération, dans les jours qui suivront le conseil de BORDEAUX METROPOLE.

La présente délibération vise donc à la validation de l'acquisition par le Conseil de BORDEAUX METROPOLE, ainsi que l'autorisation à donner à Madame la Présidente, ou à son représentant, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette transaction.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1,

VU la délibération n° 2011/0111 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 11 février 2011 portant validation du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) sur la vallée des Jalles ;

VU la délibération 2012.42.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 10 février 2012 relative à la création du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles ;

VU la délibération n° 2015/0294 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 portant approbation du programme d'actions du PEANP des Jalles ;

VU la délibération 2015.612.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 09 juillet 2015 relative à la validation du programme d'actions du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles ;

VU la délibération 2020.51.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 14 décembre 2020 relative à la politique foncière du Département de la Gironde ;

VU la délibération n° 2021-726 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 demandant de lancement de l'étude de préfiguration de la modification du périmètre du PEANP des Jalles au Département de la Gironde et actant le principe de la participation financière de Bordeaux Métropole à l'étude de préfiguration;

VU la délibération 2022.315.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 28 mars 2022 relative à l'étude de l'extension du Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains sur les communes de BORDEAUX, BLANQUEFORT, BRUGES, EYSINES, LE HAILLAN, LE TAILLAN MEDOC, PAREMPUYRE et SAINT MEDARD EN JALLES ;

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2024-33162-54637 du 9 août 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission foncière du PEANP des Jalles en séance du 27 mai 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT ce qui a été exposé ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition d'un ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation entourée d'un jardin, sise 6 chemin du moulin de Plassan à Eysines, cadastrée section AB, numéro 154, d'une contenance de 1 430 m², appartenant au Département de la Gironde, moyennant le prix de DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS EUROS (263 800 €) HT, TVA en vigueur en sus, le cas échéant, au jour de la signature de l'acte authentique.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 21, compte 2115, Fonction 76, du Budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tout document se rapportant à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------